

JD/JS/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	19.08.2025	D1726	7.10	
	<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE            ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>			

**DECISION**  
 par délégation du  
 Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>DON DE MATERIEL INUTILISÉ            ENTRE FLERS AGGLO ET LA VILLE DE FLERS</b>
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, reçue en sous-préfecture le 28 juin suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 9,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	19 AOUT 2025
Date de mise en ligne sur site internet	19 AOUT 2025

Soucieux de favoriser le réemploi de matériel dont Flers Agglo n'a plus l'utilité, la Ville de Flers accepte le don du bien d'une valeur inférieure à 300 €.

Quantité	Désignation	Fabriquant	Provenance	Destination	N° inventaire	Valeur Nette comptable unitaire
2	Lave-linge	Samsung	Mobilier Ukrainiens	Service scolaire	AUT11483	299,98 €
2	Sèche-linge	Candy	Mobilier Ukrainiens	Service scolaire	AUT11483	231,24 €
2	Table pliante	-	Mobilier Ukrainiens	Service scolaire	Hors inventaire	-
1	Téléviseur	Grandin	Mobilier Ukrainiens	Direction du Patrimoine	AUT11483	168,14 €

Le Président décide :

**1 - D'APPROUVER** le don des biens listés ci-dessus.

**2 - DE DIRE** que les biens seront sortis du patrimoine de Flers Agglo et intégrés dans le patrimoine de la ville de Flers conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20250819-D1726-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2025  
Publication : 19/08/2025